

ARRETE MUNICIPAL 37/25-PM  
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION  
LE SAMEDI 21 JUN 2025 « FETE DE LA MUSIQUE »

Nous Yannick BERNARD, Maire de CARROS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R417-10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Considérant la demande du service pôle famille vie locale M. Stéphane GAFFOGLIO datant du 22 mai 2025 ;

Considérant que pour assurer le bon déroulement de la fête de la musique, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation parking ECOVIE, parking en terre du parc de la Tourre et l'avenue Dick le samedi 21 juin 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit sur la totalité du parking ECOVIE et le parking en terre du parc de la Tourre

Le samedi 21 juin 2025 de 09h00 à 01h00 le dimanche 22 juin 2025

ARTICLE 2 - La circulation sera strictement interdite sur toute l'avenue DICK

Le samedi 21 juin 2025 de 17h à 01h00 le dimanche 22 juin 2025

ARTICLE 3 - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant le début de l'événement.

ARTICLE 4 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 5 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 6 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,  
Conseiller départemental des Alpes  
Maritimes,  
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur,

